

FAITS

SAILLANTS

Dépenses publiques : des choix responsables

Plan d'action pour la réduction
et le contrôle des dépenses

2010-2014

1.

Introduction

Le retour à l'équilibre budgétaire constitue une priorité pour le gouvernement, étant donné la situation des finances publiques, le niveau d'endettement du Québec et les enjeux démographiques auxquels nous sommes confrontés. La réduction de la croissance des dépenses est primordiale afin d'assurer le retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014, tel qu'annoncé en mars 2009 dans le Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

Pour relever ce défi, le gouvernement engage un effort majeur afin de donner dans l'ensemble des organismes publics une nouvelle impulsion à sa culture de contrôle des dépenses.

2.

Budget de dépenses 2010-2011

Le Plan de retour à l'équilibre budgétaire de mars 2009 prévoyait de limiter la croissance des dépenses de programmes de 4,8 %, soit la moyenne annuelle de 2003-2004 à 2009-2010, à 3,2 % et ce, à compter de 2010-2011. Le gouvernement fait mieux.

Le Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 *Dépenses publiques : des choix responsables* permettra de réduire la croissance des dépenses de 3,2 % à 2,8 % à compter de 2011-2012. Il s'agit d'un effort important qui sera demandé aux ministères et aux organismes.

Par ailleurs, la mise en place de la contribution santé annoncée dans le Budget 2010-2011 permet, d'une part, d'accroître le financement direct des établissements de santé et, d'autre part, de réduire davantage la croissance des dépenses de programmes, soit jusqu'à 2,2 %, pour les années 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.

Pour l'exercice 2010-2011, la mise en place de la nouvelle contribution santé permet de réduire les dépenses de programmes de 3,2 % à 2,9 %.

La croissance des dépenses de programmes de 1,8 G\$ en 2010 est allouée prioritairement à la santé et à l'éducation.

La santé reçoit 988 M\$, pour une augmentation de 3,7 %. En tenant compte des ressources additionnelles apportées par la contribution santé, la croissance des dépenses totales de la santé atteint 5 %.

Le budget de l'éducation est majoré de 316 M\$, pour une croissance de 2,2 %. Cette croissance permet de couvrir les coûts de système et de poursuivre les réformes amorcées.

2.1 Décisions majeures

Le gouvernement prend immédiatement un certain nombre de décisions d'importance majeure afin de respecter les cibles de croissance des dépenses en 2010-2011 et pour les années subséquentes.

Disposition concernant les nouvelles initiatives

- Les ministères et organismes mettant en place de nouvelles initiatives devront présenter des moyens de financement correspondant à ces initiatives (par exemple en mettant fin à des activités déjà existantes).
- Le gouvernement ne reconduira pas automatiquement les programmes venus à échéance. Leur renouvellement sera soumis aux mêmes conditions que celles mises en place pour les nouvelles initiatives.

Croissance limitée des investissements du PQI

- La croissance des investissements du Plan québécois des infrastructures 2009-2014 est limitée à 1,5 %, comparativement à 10,8 % au plan précédent.

Réduction des dépenses de fonctionnement

- Le gouvernement fixe une cible de réduction graduelle des dépenses de fonctionnement de nature administrative, qui atteindra 10 % d'ici 2013-2014.
- Dès 2010-2011, le gouvernement entend réduire de 25 % les coûts de publicité, de formation et de déplacements.

Gel de l'embauche

- Le Conseil du trésor a décrété, en décembre 2009, le gel de l'embauche de nouveaux employés jusqu'au 31 mars 2010. Ceci a permis de dégager 20 M\$ en 2009-2010.
- Le gel de l'embauche pourrait être de nouveau décrété en cours d'année, si cela s'avérait nécessaire.

3.

Des actions à plus long terme

Le Plan d'action pour le contrôle des dépenses 2010-2014 *Dépenses publiques : des choix responsables* comprend des actions précises qui s'inscrivent dans une vision à moyen et à long termes, et qui s'articulent autour de trois axes stratégiques :

- Une rémunération équitable et responsable;
- Un État mieux organisé;
- Une amélioration continue de l'efficacité de l'État.

3.1 Une rémunération équitable et responsable

La rémunération dans les secteurs public et parapublic représente un élément essentiel d'un meilleur contrôle des dépenses.

Rappel des offres

Le gouvernement a déposé, en novembre 2009, ses offres salariales aux syndicats du Front commun. Il s'agit d'une proposition juste et équitable, allant aussi loin que possible dans le contexte financier actuel.

Nouvelles mesures de rémunération

- Salaires
 - Le gouvernement élargit la proposition salariale déposée aux syndicats à l'ensemble des employés de l'État, incluant le personnel de cabinet, les dirigeants et les cadres de la fonction publique, du réseau de la santé et des services sociaux, du réseau de l'éducation, des universités et des sociétés d'État.
 - Le gouvernement annonce un gel du salaire du premier ministre, des ministres et des députés pour les deux prochaines années.
- Primes au rendement
 - Le gouvernement prend la décision de suspendre le versement des primes au rendement pour les années 2010-2011 et 2011-2012. Cette décision s'applique aux hauts dirigeants de la fonction publique, au personnel de cabinet, aux hors cadres des réseaux de la santé et des services sociaux et à ceux des réseaux de l'éducation. Cette décision s'applique également aux hauts dirigeants des universités, des organismes gouvernementaux et des sociétés d'État.
 - Pour les sociétés d'État à vocation commerciale et financière, des dispositions particulières sont prévues afin que leur effort soit comparable à celui du reste du secteur public.

3.2 Un État mieux organisé

Des efforts doivent être consentis de façon permanente pour s'assurer d'un État performant et mieux organisé. Cela suppose une restructuration continue afin de mettre à la disposition des citoyens des organismes dont la mission et le fonctionnement sont définis de façon efficace, ainsi qu'un contrôle de l'effectif.

Organismes abolis ou fusionnés

- Le gouvernement annonce l'abolition, la fusion ou le transfert de 28 organismes ou fonds. Pour une partie, cette opération résulte de réorganisations administratives.

Plan de réduction de l'effectif

- La masse salariale globale des ministères et organismes budgétaires sera gelée à son niveau actuel jusqu'en 2013-2014.
- Le remplacement d'un départ à la retraite sur deux, en moyenne, continuera de s'appliquer dans les ministères et les organismes. De plus, cette mesure sera étendue au personnel administratif, incluant les cadres, des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

3.3 Une amélioration continue de l'efficacité de l'État

Afin de donner une nouvelle impulsion à sa culture de contrôle des dépenses, le gouvernement s'appuiera sur une amélioration continue de l'efficacité de l'État québécois. Des initiatives importantes ont été mises en place à cette fin et des actions sont en cours de réalisation dans les ministères. Une revue complète des programmes de l'État et de leurs modes de prestation sera aussi effectuée d'ici 2013-2014.

Mesures structurantes visant à améliorer la gouvernance et la gestion des dépenses de l'État

- Le gouvernement a mis en place Infrastructure Québec, en remplacement de l'Agence des partenariats public-privé. Une nouvelle politique-cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique a été approuvée en mars 2010 afin d'optimiser la gestion des grands projets d'infrastructure.
- Le Conseil du trésor a approuvé une nouvelle directive visant à améliorer la gouvernance des projets en ressources informationnelles pour lesquels plus de 1,1 milliard de dollars d'investissements sont réalisés chaque année par les ministères et organismes gouvernementaux.

Mesures en cours de réalisation dans les ministères

- Plusieurs ministères ont déjà pris des actions concrètes afin d'améliorer leur performance et en poursuivre l'implantation. Ces actions s'appuient sur une évaluation systématique de la livraison des programmes et de l'efficacité administrative. Des actions sont ainsi en phase de réalisation au ministère de la Santé et des Services sociaux, dans le réseau de l'éducation et dans plusieurs autres ministères.

Revue complète des programmes de l'État et de leurs modes de prestation

- L'ensemble des programmes de l'État et de leurs modes de prestation feront l'objet d'un examen d'ici 2013-2014.
- Des mandats d'examen des programmes ainsi que de leurs modes de prestation seront effectués de façon continue.
- En outre, la gouvernance et la performance du réseau de la santé et des services sociaux (rationalisation des structures de gouverne locale et régionale – agences) et du réseau de l'éducation (le rôle et les responsabilités des commissions scolaires) feront l'objet d'un examen.
- En se basant sur les modèles du PART américain, ou du programme *Capability Review* du gouvernement britannique, un outil d'évaluation de la performance des programmes et des organisations sera développé, en collaboration avec l'École nationale d'administration publique.

Loi sur l'administration publique

- La Loi sur l'administration publique sera revue, dans le contexte du dépôt du 10^e rapport de suivi de son application, et des recommandations de la Commission sur l'administration publique concernant l'amélioration de l'information budgétaire seront transmises aux parlementaires.

4.

Conclusion

Le retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014 est un objectif ambitieux et une nouvelle impulsion doit être donnée à la culture de contrôle des dépenses au sein de l'État québécois. Cela nécessitera un effort constant et partagé dans l'ensemble de l'appareil public, à la fois de ses dirigeants et de son personnel. Les citoyens qui réclameront des services pour répondre à de nouveaux besoins devront accepter que le gouvernement doive faire des choix et abandonner des programmes déjà existants. Il s'agit d'un appel collectif.

